



N° 30 · Novembre 2005

L'ACTIVITÉ DES ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES FIN 2003

En 2004, la région des Pays de la Loire se situe au deuxième rang des régions françaises pour le nombre de places en structures d'hébergement pour personnes âgées, et au troisième pour le taux en places médicalisées. Néanmoins, ces taux d'équipement sont en baisse sur les dix dernières années, en Pays de la Loire comme en France, en raison d'une progression plus forte du nombre de personnes âgées que du nombre de places.

La proportion de personnes âgées fortement dépendantes est plus élevée en Mayenne que dans les autres départements. Le taux de rotation annuel des résidents dans les structures d'hébergement permanent est de 28% ; il est trois fois moins élevé en foyer logement qu'en unité de soins de longue durée. En 2003, un résident sur deux de maison de retraite ou foyer logement de Sarthe et Mayenne a été hospitalisé ; ces deux départements ont été particulièrement touchés par la canicule de l'été. Fin 2003, le tarif journalier moyen d'hébergement est de 39 € en maison de retraite et de 28 € en logement foyer.

Les établissements d'hébergement pour personnes âgées regroupent l'ensemble des établissements médico-sociaux ou de santé qui reçoivent des personnes âgées pour un accueil permanent, temporaire, de jour ou de nuit. Ils regroupent une grande diversité de services adaptés à différentes situations : les résidences d'hébergement temporaire permettent à la personne âgée de faire face à des difficultés passagères telles que l'absence momentanée de la famille, l'isolement, la convalescence, ou encore l'inadaptation du logement en hiver. Les logements foyers sont des groupes de

logements autonomes assortis d'équipements ou de services collectifs dont l'usage est facultatif. Les maisons de retraite sont des lieux d'hébergement collectif qui assurent une prise en charge globale de la personne, incluant l'hébergement en chambre ou en logement, les repas et divers services spécifiques. Les maisons de retraite des hôpitaux proposent le même type d'hébergement tout en étant rattachées à un hôpital public. Les unités de soins de longue durée (USLD) constituent enfin les structures les plus médicalisées et sont destinées à l'accueil des personnes les plus dépendantes.

La région au deuxième rang pour le taux d'équipement en structures pour personnes âgées

Les Pays de la Loire comptent, début 2004, près de 800 structures d'hébergement pour personnes âgées, pour une capacité d'accueil de plus de 50 000 lits.

Compte tenu de leur poids démographique, La Loire-Atlantique et le Maine-et-Loire ont les capacités d'accueil les plus importantes.

Lits ou places installés au 01.01.2004	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire	France
Hébergement permanent							
Maison de retraite	10 619	8 797	3 432	5 172	3 107	31 127	432 397
Logement foyer	1 698	3 430	608	1 879	5 754	13 369	156 027
Hébergement temporaire	313	150	71	136	191	861	8 085
Unité de soins de longue durée	1 839	889	625	1 205	771	5 329	78 969
Ensemble des capacités	14 469	13 266	4 736	8 392	9 823	50 686	675 478
Taux d'équipement global pour 1000 personnes de 75 ans ou plus	168,1	223,5	181,1	175,5	186,7	186,3	142,6
Taux d'équipement en lits médicalisés pour 1000 personnes de 75 ans ou plus (au 01.01.2004)	93,1	96,2	127,4	86,3	111,5	99,4	76,9

Sources : FINESS - SAE - INSEE - estimations localisées de population au 01.01.2004 - STATISS 2005

Rapporté à son nombre de personnes âgées, la région se situe en deuxième position des régions françaises derrière la Haute-Normandie pour le taux d'équipement en structures d'hébergement. En 2004, le taux d'équipement en hébergement permanent est de 183 places pour 1000 personnes de 75 ans et plus, qui se décline en 114 places en maison de retraite, 49 en logement foyer et 20 en unités de soins de longue durée. Au sein de la région, c'est en Maine-et-Loire que le taux d'équipement est le plus élevé ; les

Des taux d'équipement en baisse depuis dix ans

Au cours des quinze dernières années, le nombre de lits installés dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées a progressé de 25% en Pays de la Loire, légèrement plus qu'en France. C'est en Vendée que la capacité globale en lits d'hébergement a le plus augmenté (+ 47% entre 1990 et 2004) ; dans les autres départements, la hausse va de + 17% en Loire-Atlantique à + 26% en Sarthe.

L'augmentation des capacités d'accueil a été particulièrement marquée entre 1990 et 1994, période au cours de laquelle le rythme de progression du nombre de lits a été de 2,5% par an dans la région. Au cours de cette même période, le nombre de personnes âgées de 75 ans et plus a régulièrement baissé (conséquence retard du faible nombre

50 000 places d'hébergement permanent, occupées à plus de 96%

Au 31 décembre 2003, au moment de l'enquête auprès des établissements d'hébergement pour personnes âgées (cf. encadré p. 4), 755 établissements d'hébergement permanent étaient recensés dans la région, offrant près de 50 000 places. Une place correspond à un lit (pour les chambres) ou à un logement. Ce sont les maisons de retraite qui proposent le plus grand nombre de places : elles totalisent 62% des capacités d'accueil. Les logements foyers en offrent 27% et les unités de soins de longue durée 11%.

Les logements foyers ont une capacité moyenne de 56 places. Les maisons de retraite rattachées à un hôpital sont les établissements de plus grande taille avec 92 places en moyenne, alors que les autres maisons de retraite ont une capacité moyenne de 67 places. Les unités de soins de longue durée présentent une capacité moyenne de 68 places. Ces capacités moyennes sont du même ordre au niveau national. Le nombre de places en EHPA à statut public est en moyenne de 118 places installées pour 1000 personnes âgées de 75 ans et plus ; il est de 65 places pour 1000 pour

La proportion de personnes dépendantes varie fortement selon le type de structure

L'outil AGGIR permet d'évaluer la perte d'autonomie des personnes âgées à partir du constat des activités effectuées ou non par la personne seule. Il comporte des variables se rapportant à la perte d'autonomie physique et psychique, ainsi qu'à la perte d'autonomie domestique et sociale. Une classification est ensuite opérée, permettant de répartir les personnes en six groupes iso-ressources (GIR 1 à 6) : les personnes du groupe 1 sont les plus dépendantes, à l'opposé des personnes du groupe 6 (cf. encadré p. 4).

C'est dans les unités de soins de longue durée que la proportion de personnes dépendantes est la plus forte : comme au niveau national, en USLD, plus de quatre personnes âgées sur cinq appartiennent aux groupes GIR 1 ou 2 en 2003. La répartition en groupes iso-ressources des personnes âgées au sein des maisons de retraite de la région varie assez peu selon le statut de l'établissement ; la

autres départements ont des taux d'équipement relativement proches, qui restent très supérieurs au taux national.

Si l'on prend en compte le nombre de lits médicalisés dans les structures (lits de section de cure médicale en maison de retraite et logement foyer, lits d'EHPAD, lits de soins de longue durée), la région se situe en troisième position des régions françaises en 2004, après l'Auvergne et le Limousin, pour le taux d'équipement pour personnes âgées de 75 ans et plus.

de naissances de la période 1915-1919). La conjugaison de ces deux phénomènes fait que le taux d'équipement en lits d'hébergement est passé de 196 lits pour 1000 personnes de 75 ans et plus au 1^{er} janvier 1990 à 240 lits pour 1000 au 1^{er} janvier 1994, valeur la plus élevée de la période récente. Au cours des dix années suivantes, le rythme de progression des capacités d'accueil régionales s'est ralenti (+ 1,1% par an), alors que le nombre de personnes âgées de 75 ans et plus augmentait fortement (+ 3,9% par an entre 1995 et 2004). La tendance s'est alors inversée : le taux d'équipement pour l'hébergement des personnes âgées a régulièrement décliné dans tous les départements. Au niveau régional, il est passé de 240 lits pour 1000 personnes de 75 ans et plus en 1994 à 186 en 2004, soit une baisse de 54 lits.

les EHPA à statut privé.

Fin 2003, 64% de la capacité d'accueil de l'ensemble des structures régionales relève ainsi du secteur public, 32% du secteur privé à but non lucratif, et 4% du secteur privé commercial ; ce dernier secteur est bien moins présent qu'au niveau national (il représente 14% des capacités d'accueil en France).

Pour l'ensemble du secteur, le coefficient d'occupation moyen (cf. encadré p. 4) est de plus de 96%. Il est le plus élevé dans les unités de soins de longue durée et les maisons de retraite publique autonomes (près de 99%). A l'inverse, le taux d'occupation est le plus faible dans les maisons de retraite privées à but lucratif (90%). Les logements foyers présentent quant à eux un coefficient d'occupation de près de 98%. Ces taux régionaux ont peu varié par rapport à l'enquête précédente de 1996, et la hiérarchie des taux d'occupation en 2003 selon la catégorie d'établissement est similaire au niveau national.

proportion de personnes les plus autonomes (GIR6) est cependant la plus élevée en maisons de retraite privée à but non lucratif (près d'une personne sur quatre). Dans ces dernières structures, la proportion de personnes dépendantes est moindre qu'au niveau national : 31% des personnes âgées y sont classées en GIR 1 ou 2 dans la région, contre 41% en France.

Enfin, les logements foyers, peu médicalisés et destinés à une population relativement autonome, n'accueillent qu'une minorité de personnes dépendantes (une personne sur six est en GIR 1 ou 2, soit deux fois moins qu'en maison de retraite).

D'ailleurs 45% des logements foyers ont prévu dans leur règlement de fonctionnement de ne pas admettre de personnes âgées dépendantes. Cette disposition n'est présente que pour 6% des maisons de retraite.

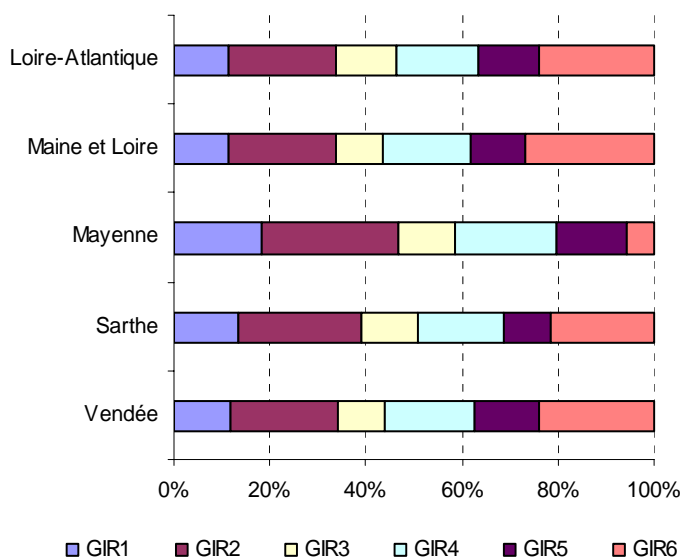
Répartition des résidents par GIR (en %)	Résidents en GIR1	Résidents en GIR2	Résidents en GIR3	Résidents en GIR4	Résidents en GIR5	Résidents en GIR6	ensemble
Maison de retraite rattachée à un hôpital	9	23	14	24	15	15	100
Maison de retraite privée à but lucratif	13	29	16	18	11	13	100
Maison de retraite privée à but non lucratif	9	22	12	19	14	24	100
Maison de retraite autonome publique	13	27	12	20	12	16	100
Logement foyer	5	12	7	18	15	43	100
Unité de soins de longue durée	40	44	9	5	1	1	100
Ensemble de l'hébergement permanent	13	23	11	18	12	23	100

Source : DRASS - enquête EHPA 2003 - données redressées pour les établissements non-répondants

Dans les structures d'hébergement de Mayenne, près d'une personne sur deux est fortement dépendante

La ventilation des personnes âgées en groupes iso-ressources est proche de la moyenne régionale dans les départements, à l'exception de la Mayenne ; dans ce département, la proportion de personnes fortement dépendantes (GIR 1 et 2) est de 47%, contre 36% sur la région. La proportion de personnes les plus autonomes en Mayenne (en GIR6) est de 6%, soit quatre fois moins qu'au niveau régional.

Le GIR moyen pondéré permet de mesurer la dépendance moyenne d'un groupe de résidents en tenant compte à la fois du nombre de résidents classés dans chaque GIR et de l'importance réelle de la dépendance, en attribuant à chaque GIR un coefficient de pondération variant de 1000 pour le groupe de personnes les plus dépendantes (GIR 1) à 70 pour les moins dépendantes (GIR 6). Le GIR moyen pondéré régional est de 516. Il vaut 505 en Loire-Atlantique, 491 en Maine-et-Loire, 542 en Sarthe et 498 en Vendée. Il est le plus élevé en Mayenne (629) du fait de la plus forte proportion de personnes fortement dépendantes dans ce département.



Source : DRASS - enquête EHPA 2003 - données redressées

La médicalisation des établissements concerne également la prise en charge des personnes âgées atteintes de détérioration intellectuelle. Seules 7% des places leur sont réservées, principalement en maison de retraite publique autonome.

Un tarif journalier d'hébergement de 39 € en maison de retraite et de 28 € en logement foyer fin 2003

Les tarifs au 31 décembre 2003 ont été renseignés par les établissements ayant signé une convention tripartite ou par ceux qui, conventionnés, servaient l'allocation personnalisée d'autonomie en établissement sous le régime de l'article 5 de la loi du 20 juillet 2001. Pour ces établissements, le tarif journalier moyen d'hébergement fin 2003 est de 37 €

Il est en moyenne de 39 € en maison de retraite (39 € en maison de retraite publique autonome et en maison de retraite rattachée à un hôpital, 37 € en maison de retraite privée à but non lucratif, et 54 € en maison de retraite privée

à but lucratif). Les tarifs d'hébergement en logement foyer sont moindres : 28 € en moyenne par jour, dans le public comme dans le privé. En unité de soins de longue durée, le tarif d'hébergement est en moyenne de 43 €. Les tarifs départementaux sont de niveaux équivalents.

Les tarifs dépendance varient peu selon le type de structure : ils sont en moyenne de 14 € pour les personnes les plus dépendantes (GIR 1 et 2), de 10 € pour les personnes classées en GIR 3 et 4, et de 4 € pour les personnes les plus autonomes (GIR 5 et 6).

Un taux de rotation de 28%

Au cours de l'année 2003, le nombre de premières entrées et de sorties définitives en hébergement permanent s'équilibrent. Elles représentent 28% des effectifs présents, et varient peu d'un département à l'autre. En revanche, le type de structure d'hébergement est très discriminant : le taux de rotation est de 27% en maison de retraite, de 18% en foyer logement, et de 54% en unité de soins de longue durée. Ces taux sont légèrement supérieurs à ceux observés lors de l'enquête régionale de 2001 (cf. bibliographie) : ils étaient alors de 24% en maison de retraite et de 17% en foyer logement. A l'enquête de 1994, ces mêmes taux étaient respectivement de 22% et de 16%.

Taux de rotation en 2003 (entrées sorties / effectif présent)	
Maison de retraite rattachée à un hôpital	33 %
Maison de retraite privée à but lucratif	34 %
Maison de retraite privée à but non lucratif	24 %
Maison de retraite autonome publique	27 %
Logement foyer	18 %
Unité de soins de longue durée	54 %
Ensemble hébergement permanent	28 %

Source : DRASS - enquête EHPA 2003

41% des personnes âgées ont été hospitalisées en 2003

41% des résidents, en maison de retraite comme en foyer logement, ont été hospitalisés au cours de l'année 2003. Cette proportion est de 35% en Loire-Atlantique ; elle atteint un résident sur deux en Mayenne et Sarthe, départements particulièrement touchés par la canicule de l'été 2003.

La durée d'hospitalisation est de 17 jours en moyenne : 16 jours pour les résidents en maison de retraite et 19 jours pour ceux des foyers logements. Elle est plus

élevée en maison de retraite rattachée à un hôpital.

Personnes hospitalisées en 2003	en % des résidents	durée moyenne
Maison de retraite rattachée à un hôpital	51%	20 jours
Maison de retraite privée à but lucratif	56%	14 jours
Maison de retraite privée à but non lucratif	32%	14 jours
Maison de retraite autonome publique	45%	16 jours
Logement foyer public	44%	19 jours
Logement foyer privé à but non lucratif	34%	21 jours
Hébergement permanent hors USLD	41%	17 jours

Source : DRASS - enquête EHPA 2003

L'enquête EHPA 2003

L'enquête auprès des établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA 2003) a pour but d'une part d'étudier la structure, l'activité et le personnel de l'ensemble des établissements d'hébergement pour personnes âgées, d'autre part de connaître les caractéristiques de la clientèle accueillie ou suivie. Elle apporte de nombreux éléments d'analyse sur les caractéristiques et les moyens de ces établissements (effectifs et qualifications des personnels, âge et niveau de dépendance des résidents ...) et comporte des questions sur le bâti (confort, accessibilité, sécurité) ainsi que sur les pathologies et la morbidité des résidents. EHPA2003 concerne tous les établissements médico-sociaux qui reçoivent des personnes âgées pour un accueil permanent, temporaire, de jour ou de nuit, pour l'exercice 2003. Ils relèvent, soit du secteur social, soit du secteur sanitaire.

Taux de réponse et redressements

Concernant l'activité des établissements, l'enquête bénéficie d'un taux de réponse global de 85% (en nombre d'établissements comme en capacités d'accueil). Le taux de réponse est de 87% des capacités en Loire-Atlantique, de 84% en Maine-et-Loire et Mayenne, de 93% en Sarthe et de 79% en Vendée. Il est de 93% en logement foyer privé, en maison de retraite rattachée à un hôpital, en maison de retraite publique autonome, en unités de soins de longue durée, de 82% en logement foyer public, de 79% en maison de retraite privée à but non lucratif, et de 73% en maison de retraite privée à but lucratif. Afin d'intégrer au mieux dans les résultats les caractéristiques des établissements non-répondants, des redressements statistiques ont été effectués par pondération des données, tenant compte de la catégorie d'établissement, de son statut, et de son département d'implantation.

Définitions

Coefficient d'occupation : le coefficient d'occupation en chambre correspond au rapport entre le nombre de journées-lits réalisées en 2003 et le nombre de journées-lits exploitables en 2003. Le coefficient d'occupation en logement est le rapport entre le nombre de mois-logements réalisés en 2003 et le nombre de mois-logements exploitables en 2003.

Groupes iso-ressources

GIR1 : correspond aux personnes âgées confinées au lit ou au fauteuil et dont les fonctions essentielles sont gravement altérées ; elles nécessitent une présence indispensable et continue d'intervenants

GIR2 : il regroupe les personnes âgées confinées au lit ou au fauteuil, dont les fonctions essentielles ne sont pas totalement altérées, ainsi que les personnes âgées dont les fonctions mentales sont altérées, mais qui ont conservé leurs capacités à se déplacer

GIR3 : personnes ayant conservé leurs fonctions intellectuelles, partiellement leur capacité à se déplacer, mais qui nécessitent plusieurs fois par jour des aides pour leur autonomie corporelle ; la majorité d'entre elles n'assurent pas seules l'hygiène de l'élimination anale ou urinaire

GIR4 : regroupe les personnes qui n'assument pas seules leurs transferts mais qui, une fois levées, peuvent se déplacer à l'intérieur du logement, et les personnes qui n'ont pas de problèmes pour se déplacer mais qu'il faut aider pour les activités corporelles ou les repas

GIR5 : personnes assurant seules leurs déplacements à l'intérieur de leur logement, s'alimentent et s'habillent seules ; elles nécessitent une aide ponctuelle pour la toilette, la préparation des repas et le ménage

GIR6 : toutes les personnes qui n'ont pas perdu leur autonomie pour les actes discriminants de la vie courante.

A lire également :

« Les établissements d'hébergement pour personnes âgées en 2003 : activité et personnel - Premiers résultats de l'enquête EHPA 2003 », Etudes et Résultats, n°379, février 2005, DREES <http://www.sante.gouv.fr/drees/etude-resultat/er-pdf/er379.pdf>

« La clientèle des maisons de retraite et des foyers logements », Echo des Stats, n°7, mars 2002, DRASS des Pays de la Loire http://pays-de-la-loire.sante.gouv.fr/doc_stat/dsecho_fichiers/dsecho7.pdf

A paraître :

« Le personnel des établissements d'hébergement pour personnes âgées en 2003 en Pays de la Loire », Echo des Stats

Informations

DRASS PAYS DE LA LOIRE - Service Statistiques et Etudes - Olivier JEAN - 02 40 12 85 68

MAN - 6 rue René Viviani - BP 86218 - 44262 NANTES Cedex 2

Internet : <http://pays-de-la-loire.sante.gouv.fr>